

Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre territoire ?

Vous voulez jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui vous concernent ?

Devenez l'un des 82 membres du Conseil de Développement de l'Agglomération de La Rochelle !

Pour candidater

Habiter l'une des 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle

Être francophone

+16

Avoir plus de 16 ans

Ne pas être élu du territoire

(municipal, communautaire, départemental, régional, député)

Vos engagements

En devenant membres du Conseil de Développement, les citoyens s'engagent à :

- Une participation régulière aux activités du Conseil de Développement sur les 3 années du mandat : réunions plénières, groupes de travail thématiques, formations...
- Une participation active dans un esprit de partage
- Une participation respectueuse des règles de fonctionnement d'un Conseil de Développement



Qu'est-ce que le Conseil de développement (Codev) ?

C'est un lieu de débat et un espace de démocratie participative qui joue un rôle **consultatif** auprès des élus de l'Agglomération de La Rochelle. C'est une instance **100 % citoyenne**. Ce nouveau Conseil sera composé, de manière paritaire, de **82 membres issus des 28 communes**, représentant les différentes tranches d'âge

à partir de 16 ans. Ils seront recrutés pour un **mandat de 3 ans**, par appel à volontariat puis tirage au sort.

Cette assemblée donnera son avis sur le Projet de territoire, les documents de prospective et de planification et les politiques de promotion du développement durable.



L'appel à candidature pour le renouvellement des membres du Conseil de Développement de l'Agglomération de La Rochelle est ouvert **du 14 avril au 30 septembre 2025**.

Un tirage au sort anonyme sera réalisé vendredi 3 octobre 2025, vous serez alors informé(e) si votre profil a été retenu.



Déposez votre candidature en ligne :
agglomeration-larochelle.fr/codev

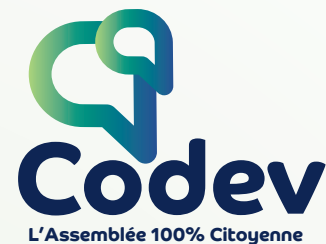


Si vous souhaitez des informations pour présenter votre candidature, contactez la coordinatrice du Conseil de développement

par email > CODEV@agglomeration-larochelle.fr

ou par téléphone > 06 14 87 90 93

Création : Direction de la Communication de la CdA de La Rochelle | Fabien Brohan / Ne pas jeter sur la voie publique.



Rejoignez l'assemblée 100% citoyenne de l'Agglo

agglomeration-larochelle.fr/codev

